

HONORAIRES GESTION – BAREME MAXIMUM

A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

SUR AUBAGNE UNE GESTION COMPLETE POUR

9,6% TTC DES SOMMES ENCAISSEES SI INDIVISION

9,6% TTC DES SOMMES ENCAISSEES SI LOYER + CHARGES < A 500€/MOIS SELON TVA DE 20 % EN VIGUEUR

8,4% TTC DES SOMMES ENCAISSEES SI LOYER + CHARGES > A 500€/MOIS SELON TVA DE 20 % EN VIGUEUR

SUR AUTRES VILLES A PLUS DE 25 KMS 1% TTC EN SUS

COMPRENANT :

Avant l'entrée des locataires :

- * Etablissement des diagnostics
- * Recherche des locataires
- * Etude des dossiers des locataires
- * Etablissement du bail de location
- * Etablissement du chèque de caution
- * Etablissement des actes de cautions suivant le cas
- * Etablissement de l'état des lieux d'entrée
- * Suivant le choix du propriétaire, mise place d'une garantie loyers impayés

En cours de location :

- * Emission des avis d'échéance, délivrance des quittances (3€ à la charge du propriétaire) encaissement des loyers et des charges, tenue de la comptabilité locataire
- * Révision des loyers et des charges
- * Gestion des impayés (relances...)
- * Gestion des sinistres (déclaration assurances...)
- * Si besoin suivi des travaux et des entreprises choisies par le propriétaire
- * Versement mensuel des loyers perçus par virement
- * Tenue de la comptabilité propriétaire et gestion des charges
- * Reddition des comptes mensuels envoyée mensuellement par mail ou trimestriellement par courrier et disponible en agence
- * Etablissement d'une aide à la déclaration des revenus fonciers

Au départ du locataire :

- * Etat des lieux de sortie
- * Décompte détaillé des charges
- * Restitution de la caution après comparaison des états des lieux
- * Information aux organismes